



Roche Holding SA, Bâle

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2010 des actionnaires

le mardi 2 mars 2010, à 10h30 (ouverture des portes à 09h30), au Centre des congrès de la Foire de Bâle (entrée à côté du Swissôtel «Le Plaza»), Bâle.
L'Assemblée générale ordinaire se déroulera en langue allemande.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2009 et du rapport de rémunération

1.1 Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2009.
1.2 Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport de rémunération (rapport annuel page 79–90). Ce dernier contient les principes fondamentaux régissant les indemnités des membres du Conseil d'administration et du directoire ainsi que le compte rendu relatif aux indemnités 2009. Ce vote a un caractère consultatif.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: décharge à ses membres.

3. Décision relative à l'affectation du bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice 2009	CHF 5 385 342 397
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF 590 269
Total du bénéfice résultant du bilan	CHF 5 385 932 666
Proposition du Conseil d'administration: distribution d'un dividende ordinaire de CHF 6,00 (CHF 5,00 l'année précédente) brut par action et bon de jouissance	CHF 5 175 376 200
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF 5 175 376 200
Report à nouveau	CHF 210 556 466

4. Elections au Conseil d'administration

(chaque élection a lieu séparément)
Proposition du Conseil d'administration:
4.1 Réélection de Madame le Docteur DeAnne Julius au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire de trois ans.
4.2 Réélection de Madame le Professeur Beatrice Weder di Mauro au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire de trois ans.
4.3 Election de Monsieur le Docteur Arthur D. Levinson au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire de trois ans.
4.4 Election de Monsieur William M. Burns au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire de trois ans.

5. Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration: élection de KPMG SA comme organe de révision pour l'exercice 2010.

Cartes d'entrée

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale ont, selon les statuts, jusqu'au jeudi 25 février 2010 dernier délai pour demander leur carte d'entrée. Ils peuvent le faire soit

en appelant notre société (tél.: 055 617 37 32; fax: 055 617 37 28), soit en s'adressant à une succursale bancaire en Suisse, auprès de laquelle ils déposeront leurs actions. Comme il est précisé au §12 des statuts, les cartes d'entrée doivent être établies au nom de l'actionnaire. En cas de dépôt des actions auprès d'une succursale bancaire, cette dernière doit avoir pour instruction de communiquer à notre société le nom de l'actionnaire autorisé à être admis dans la salle. Suivant le nombre de participants, l'Assemblée générale pourra se tenir dans plusieurs salles à la fois, auquel cas les présentations et les discussions seront retransmises dans leur intégralité. L'exercice des droits liés à la qualité d'actionnaire est dans tous les cas garanti.

Documents

Le rapport de gestion et les rapports de l'organe de révision sont disponibles pour consultation par les actionnaires à compter du 9 février 2010 au siège de notre société à Bâle ou peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante: http://www.roche.com/investors/annual_reports.htm. A partir de cette date, ces documents pourront également être commandés auprès de notre société (fax: 061 688 43 43).

Procurations

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter. Pour l'octroi d'une procuration, il suffit de signer les cartes d'entrée et de les remettre au mandataire. Les actionnaires peuvent aussi, en particulier, se faire représenter par leur banque ou leur gérant de fortune professionnel comme représentant dépositaire ou par le représentant indépendant.

La BDO Visura, Münchensteinerstrasse 43, 4052 Bâle, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. La procuration et les instructions doivent être transmises directement au représentant indépendant par l'actionnaire. Si vous décidez de déléguer une procuration pour l'exercice du droit de vote à la BDO Visura, celle-ci exercera ce droit de vote dans le sens d'une approbation des propositions du Conseil d'administration, sauf avis contraire de votre part, communiqué par écrit. Ceci est spécialement valable pour toutes propositions supplémentaires soumises lors de l'Assemblée générale.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés d'informer la société du nombre des actions qu'ils représentent dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 2 mars 2010 au contrôle d'entrée de l'Assemblée générale.

Bâle, le 4 février 2010

Pour le Conseil d'administration:
Le Président: Franz B. Humer